DLP 17-2-78412281

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 105 10 Février 1978

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENTS

Nous rappelons que ce mois est le dernier au cours duquel vous pourrez renouveler votre abonnement.

- Les tarifs pour 1978 sont :

- 60 F pour le service régulier d'un exemplaire du bulletin.
- 40 F en plus par exemplaire supplémentaire livré toute l'année sous la même enveloppe.
- 50 F en plus par adresse pour le service du bulletin à des adresses différentes (abonnements groupés par des collectivités agricoles).

La revue Phytoma et tous documents ne sont servis qu'avec le seul abonnement de base à 60 F.

- L'intitulé du compte auquel les abonnements sont versés est mentionné en tête de ce bulletin.
- Le titre de versement devra porter toutes les mentions signalées par le bulletin n° 101 du 13 Décembre 1977.

- Par exemple :

Avertissements Agricoles	:	(à mentionner sur tous les titres de versement)
M. ANSELME Jean-Philippe	:	(nom et prénom usuel)
Le Sornay	:	(lieu-dit)
Morancé	:	(commune)
69480 ANSE	:	(bureau distributeur codé)
vigne - légumes	:	(cultures intéressées par les Avis de traitement).

TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Suivant les ennemis à combattre, il existe deux périodes différentes d'application des traitements de fin d'hiver.

= Pendant le repos complet de la végétation et au moins 10 jours après la taille, on atteindra :

- l'Esca qui a marqué une nette recrudescence en 1977. On traitera alors tout le vieux bois et en particulier les plus importantes plaies de taille à l'aide d'une solution d'Arsénite de soude contenant 1250 gr/hl d'assenic (2, l 5 d'un produit contenant 500 gr/l d'arsenic tel Pyralesca, Pyravigne, Pyrasène ou Prodalumnol).

- Le Phylloxera gallicole responsable des verrues sous les feuilles des cépages américains et hybrides. Un traitement à l'huile de pétrole jaune (2 à 3 %) réduit suffisamment la population de ce puceron pour limiter ses manifestations ultérieures à un seuil largement tolérable sans intervention spécifique par la suite. Ce traitement est également assez efficace contre acariose et érinose mais ne suffit généralement pas à lui seul. Les viticulteurs qui ont encore en stock des huiles d'anthracène jaunes peuvent les utiliser efficacement contre ces deux acariens.

= Aux premières manifestations de la végétation (gonflement des bourgeons les plus précoces)

- l'Acariose et l'Erinose, cette dernière surtout a pris localement une extension suffisante pour nuire à la récolte. C'est à ce stade que se place le traitement principal. On utilisera alors un produit à base d'Endosulfan (Thiodan, Thiodane, Endophène, Insectophène, Agrophyte ou Ekatine F R) à raison de 60 gr/hl de matière active (0,17 à 0,85 litre/hl de produit commercial suivant teneur de ce dernier).

P 300

DLP17-2-7841228I

- l'Excoriose, sans progresser sensiblement reste présente dans de nombreux secteurs de la région. On ne doit pas conclure à la présence d'excoriose chaque fois que l'on observe des sarments blanchis tachetés de noir, aspect qui peut être dû à beaucoup d'autres causes. C'est à la base des sarments que se trouvent les symptômes les plus caractéristiques ! Tissus brunâtres, d'apparence chancreuse, souvent fendillés et quelquefois renflés, mais très généralement le sarment se casse très facilement à ce niveau. On conseille alors une pulvérisation abondante et généralisée à l'aide d'une des formules suivantes :

- Arsénite de soude à 625 gr/hl seulement d'arsenic, soit la moitié de la dose "Esca".
- Colorants nitrés à 600 gr/hl de matière active.

= Précautions à respecter :

- Application de l'Arsénite de soude :

1°) - éviter de cumuler les traitements "Esca" et "Excoriose" en raison des graves risques de phytotoxicité que cela entrainerait. Ne choisir que celui qui s'impose avec le plus d'acuité et même ne pas hésiter à éviter totalement ces applications si ces maladies sont totalement absentes dans votre localité.

2°) - ne pas traiter par grand vent, porter des gants et ne pas fumer.

3°) - ne pas traiter dans les parcelles enherbées.

- Utilisation des huiles jaunes de pétrole :

A proscrire rigoureusement sur Gamay.

ARBRES FRUITIERS

Cloque du pêcher.-

Du fait du refroidissement récent, le traitement peut encore être exécuté mais dès après les prochaines pluies tièdes, il sera trop tard pour l'appliquer.

Puceron lanigère sur pommier.-

Cet insecte paraît en recrudescence dans la région. On doit se souvenir qu'il est d'abord justiciable de traitements de fin d'hiver. Dans la liste de produits citée en référence dans le bulletin n° 103, on préférera les formules huileuses des esters phosphoriques (oléoparathion, oléomalathion ou oléodiazinon) appliqués à la dernière limite avant le débourrement.

Toutefois il apparaît cette année que cet insecte a été fortement parasité. Si l'on trouve sur les rameaux déformés par ses attaques une très forte proportion de dépouilles de pucerons noirâtres et perforés, on pourra se dispenser d'appliquer un traitement spécifique et attendre pour intervenir son éventuelle réapparition en cours de saison (pirimicarbe ou vamidothion).

"CHOISISSEZ ET DOSEZ"

(3è édition)

C'est sous ce texte que l'Office National de la Chasse en collaboration avec notre Service, publie sa brochure de 64 pages contenant tous les renseignements nécessaires sur le choix des appareils et des produits, leurs caractéristiques, les précautions d'emploi, leur action sur le gibier, la liste des produits conseillés par culture, avec, dans la mesure du possible, les noms des spécialités commerciales.

Cette publication contient en outre la liste des Centres anti-poisons ainsi que les adresses des principales firmes productrices de pesticides.

Les abonnés qui ne recevront pas cet opuscule par l'intermédiaire de leur coopérative pourront l'acquérir moyennant l'envoi à notre station d'une enveloppe format minimum 16 X 23 affranchie à 1 F 45 et portant leur adresse postale complète.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Rhône-Alpes",

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.